

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET - 30 Juin 2008

Entités des NU chargées de mise en œuvre : PNUD		Domaine Prioritaire : Droits de l'Homme et Justice	
Ministère de tutelle : Ministère de la Justice			
No du Projet : PBF/BDI/C-2		Titre du projet : <i>Réduction des violences et suppression des règlements de compte par la relance du Programme national de constat et d'exécution des arrêts et jugements rendus par les cours et tribunaux accompagné du renforcement des capacités de l'appareil judiciaire.</i>	
Couverture géographique		Tout le pays	
Budget approuvé		1.000.000 USD	
Décision de transfert des fonds par NY		18 mai 2007	
Date de démarrage		04 octobre 2007	Date prévue pour la clôture du projet : 31 décembre 2008
Retard éventuel (mois)		3 mois	Commentaires : Retard de 3 mois dû à la lenteur dans la mise en place de la structure d'appui au niveau du Ministère de tutelle et au problème de procurement.

### Réalisations par rapport aux objectifs et aux résultats

Résultats attendus	Activités prévues	Réalisations
<b>Résultat 1</b> : Les capacités matérielles et humaines des cours et tribunaux sont renforcées pour assurer les descentes sur les lieux;	Renforcement des capacités des juridictions	-Amélioration de la mobilité des juges ce qui favorise la proximité avec les justiciables notamment les personnes vulnérables (veuves, orphelins). - L'amélioration de l'accès des magistrats à des zones reculées permet de raffermir l'autorité de la justice
<b>Résultat 2</b> Les bénéficiaires des décisions judiciaires sont remis dans leurs droits à travers la planification et l'exécution définitive de 60% des 4020 dossiers pendants	1- Exécution des arrêts et jugements rendus  2- Réunions entre Cour Suprême/ Chefs de Jurisdiction/Administration	- <b>382</b> jugements et arrêts exécutés (Avril-juin 2008) - Amélioration qualitative de l'action des juridictions par la célérité dans le traitement des dossiers judiciaires - Des rencontres et échanges entre acteurs du Ministère de la Justice et de l'Intérieur, société civile et confessions religieuses sur les objectifs du projet ont été organisés. : des comités de suivi du projet ont été mis en place.
<b>Résultat 3</b> : Le retard dans le constat des affaires en instance est résorbé à travers la planification et l'instruction de 75% des 3087 dossiers qui nécessitent l'instruction sur les lieux pour être jugées.	Missions sur le terrain pour résorber le retard dans le constat des affaires en instance	- <b>489</b> affaires ont fait l'objet de descentes pour instruction et constats  - Aucune entrave à l'action des magistrats n'a été signalée Amélioration qualitative de l'action des juridictions par la célérité dans le traitement des dossiers judiciaires
<b>Taux d'exécution budgétaire : 93.14 %</b>		

### Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats

- Les moyens de transport mis à la disposition des juridictions ont permis d'améliorer les performances dans l'apurement des stocks de décisions à exécuter et de réduire les lenteurs dans le traitement des affaires en cours
- Restauration progressivement l'autorité de la justice : Aucun cas de déplacement ou d'enlèvement des bornes placées par les autorités judiciaires n'a été noté. L'absence de contestation violente notée est un indice apparent de la progressive restauration de l'autorité de la justice qui commence à reprendre racines après des années de méfiance vis-à-vis de l'institution.
- Aspect genre : la mise en œuvre renforce les vulnérables notamment les femmes et facilite leur accès à la justice. Il n'était pas rare de voir les justiciables notamment des veuves et orphelins se résigner par manque de moyens ou tout simplement parce qu'ils sont lassés par les réponses des juges qui évoquaient le manque de moyen de transport.